

NOUVELLES SAHRAOUIES



*27ème Anniversaire de la
République Arabe Sahraouie Démocratique*

*La Représentation du Front Polisario en Suisse,
Le Comité suisse de soutien au peuple sahraoui*

*prient les amis et amies du
..... peuple sahraoui.....*

*de leur faire l'honneur d'assister à la réception qu'ils donneront à l'occasion
de la fête nationale de la République Arabe Sahraouie Démocratique*

*jeudi 27 février 2003
de 19h à 21h*

*Hôtel Le Grenil - Le Forum
9, avenue Sainte-Clotilde - 1205 Genève*

NOUVELLES BREVES

27.11.2002

Procès inique – jugement scandaleux

Nasiri Ahmed a été condamné par le tribunal d'El Ayoun à 18 mois de prison ferme pour usage de la force contre les agents de l'autorité et désobéissance aux ordres des agents d'autorité lors des émeutes du 17 novembre 2001 à Smara. Les accusations d'incendie de véhicule et autres déprédations n'ont pas été retenues. La défense a démontré le caractère totalement infondé de toutes les accusations et même les témoins à charge ont nié toute implication de Nasiri dans les événements de Smara.

Intimidations

A signaler que deux avocates espagnoles, qui ont assisté au procès de Nasiri en tant qu'observatrices, ont été retenues durant une heure à leur arrivée à l'aéroport d'El Ayoun et fouillées, contrairement à la loi, par des agents masculins.

28.11

Protestation de l'AFASPA (Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les peuples d'Afrique)

Dans une lettre adressée au roi Mohamed VI, avec copies au Ministre français des Affaires étrangères et au Président Chirac, l'AFASPA proteste contre les représailles dont sont victimes les membres de Forum Vérité et Justice, section Sahara, en raison de leurs activités de défense des droits humains. Rappelant que plusieurs d'entre eux sont actuellement en prison et citant le cas de Moutik Lahoussine qui fait l'objet d'un interdit professionnel, suite à son entrevue avec la délégation du Parlement européen en février dernier, l'association demande la libération des militants du FVJS et l'arrêt des harcèlements.

28.11

Norvège : la compagnie TGS-NOPEC sur la défensive

Le Comité norvégien de soutien au peuple sahraoui, soutenu par plusieurs parlementaires et organisations norvégiennes a demandé à TGS-NOPEC, dans une lettre ouverte à ses actionnaires, de renoncer à son engagement au Sahara occidental qui viole la légalité internationale. Cette société, dans le cadre des licences d'exploitation pétrolière accordées par le Maroc aux compagnies Kerr McGee (USA) et TotalFina-Elf (France), avait été chargée d'entreprendre dès juin 2002 des recherches sismiques préliminaires. L'action du Comité norvégien a pris de l'ampleur et des municipalités, entreprises et caisses de pension ont retiré leurs parts d'actions investies dans la compagnie. Dans un récent communiqué, TGS-NOPEC tente de réfuter ces accusations et annonce que ses travaux au large du Sahara Occidental sont terminés à 90%.

13.12

Rencontre bi-partite de jeunes

A la suite de la publication du livre de Fadel Ismail « Lettre à mon frère marocain » (voir notre dernier numéro), la Convergence des Démocrates Marocains à l'Etranger, section de Limoges en France, a organisé une rencontre entre jeunes démocrates marocains et sahraouis.

08.01.2003

Manœuvres militaires maroco-américaines

Des manœuvres militaires terrestres et amphibies, engageant des troupes marocaines et américaines, ont lieu dans le sud du Maroc, près de Tan-Tan, à quelques kilomètres du Sahara Occidental. L'ambassadeur américain à Rabat a refusé de commenter cette information.

JAMES BAKER: L'ONU EN FAILLITE

L'ancien Secrétaire d'Etat américain, M. James Baker, envoyé personnel du Secrétaire Général des Nations Unies pour le Sahara Occidental, s'est rendu du 14 au 17 janvier dernier au Maroc, en Algérie, dans les campements sahraouis et en Mauritanie pour présenter de nouvelles propositions en vue de débloquer la situation. Mais une fois de plus, elles ne respectent pas les résolutions de l'ONU sur la décolonisation et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. M'Hamed Mohamed Cheikh, représentant du Front Polisario en Suisse et auprès de l'ONU à Genève, nous donne son analyse de cette énième tournée de l'américain Baker.

En charge du dossier sahraoui depuis sa nomination en 1997, M. Baker a été mandaté par le Conseil de sécurité, en vertu de la résolution 1429 du 30 juillet dernier, de lui présenter avant sa prochaine réunion, qui était prévue pour fin janvier courant et reportée à fin mars, des propositions de règlement au conflit sur la base du respect du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.

Les propositions qui viennent d'être soumises par l'envoyé personnel de l'ONU aux deux parties en conflit –le Front Polisario et le Maroc- et aux pays observateurs à savoir l'Algérie et la Mauritanie ne sont, en fait, ni une cinquième voie, ni un nouveau plan de règlement du conflit mais bel et bien une répétition du déjà vu

et une nouvelle mouture à peine modifiée de l'accord-cadre, précédemment présenté en juin 2001 par le même envoyé personnel, et que le Conseil de sécurité a refusé de cautionner.

Il est à noter que ces propositions, qui constituent, en fait, un leurre, rééditent le même scénario de la « troisième voie » ou ce qui est communément appelé « l'accord-cadre ».Elles prévoient une période transitoire de quatre à cinq ans durant laquelle il y aura un pouvoir exécutif, appelé « autorité pour le Sahara occidental », un pouvoir législatif et un pouvoir judiciaire. Ces instances seront élues par les 86'425 votants identifiés par la commission de l'ONU en vue du référendum d'autodétermination.



Après ces quatre à cinq ans, les Nations Unies organiseront un référendum pour décider du statut définitif du territoire : indépendance, intégration ou toute autre option agréée par les deux parties. Participeront à ce scrutin, le 86'425 personnes mentionnées ci-dessus, leurs enfants qui auront atteint l'âge de voter ET les 110'000 colons marocains qui résidaient dans le territoire avant le 31 décembre 1999. C'est dire que le référendum est surtout destiné aux colons marocains qui représenteraient plus du 65% des votants.

C'est dire qu'après 16 années de guerre larvée, 12 ans de trêve et de patience, l'arme au pied, et en tout 28 ans de privations indicibles, d'exil douloureux pour les populations dans les campements de réfugiés près de Tindouf et d'humiliation pour les populations sahraouies dans les territoires sous occupation, l'ONU a tout mis en œuvre afin que, en lieu et place du peuple sahraoui, le référendum soit organisé au profit des colons marocains qui servent une politique de peuplement et d'assimilation tendant à dénaturer le caractère du territoire du Sahara Occidental.

Pourtant l'unique peuple qui doit décider de son sort à travers le référendum d'autodétermination est bien le peuple sahraoui, dont les représentants figurent sur la liste d'identification élaborée par les Nations Unies. Les textes et résolutions des Nations Unies depuis les années soixante sont on ne peut plus clairs là-dessus et le Plan de paix complété par les accords de Houston, signés par les deux parties au conflit en 1997, n'en est que plus explicite.

Alors comment expliquer ces revirements qui n'honorent en rien les Nations Unies en tant que symbole et expression d'un ordre mondial devant être basé sur le droit et la légalité internationale ? Les propositions de Baker auront quand même eu le mérite de clarifier une chose : en reniant les engagements qu'il

a pris en 1997, l'envoyé spécial de l'ONU pour le Sahara Occidental a atteint cette fois-ci une limite. Les manœuvres dilatoires qu'il a faites ces derniers temps ne peuvent qu'aller dans le sens de sa disqualification au motif, qu'en droit international, on ne peut être à la fois juge et partie.

Le Conseil de sécurité reconduira le mandat de la MINURSO à fin mars pour permettre au Front Polisario et au Maroc de communiquer leurs réponses à l'ONU un mois avant ce délai. Ce qui est sûr, c'est que les Sahraouis n'accepteront jamais l'accord-cadre qu'ils rejettent sans appel et moins encore tout habillage dont on l'aura revêtu, car il constitue tout simplement une substitution du droit à l'autodétermination qui est la pierre angulaire de la doctrine des Nations Unies en matière de décolonisation et une légitimation de l'occupation du Sahara Occidental par le Maroc.

Le peuple sahraoui, qui fonde ses revendications sur le droit international, ne demande aucun passe-droit, rien d'autre que pouvoir exercer, lui et lui seul, son droit inaliénable à l'autodétermination à travers l'organisation d'un référendum libre et démocratique.



James Baker

Pour faire suite aux articles parus dans notre dernier numéro sur les missions d'observations au Sahara Occidental occupé, nous publions ce dessous le rapport concernant la première de ces missions qui a été rédigé à l'intention de la Ligue Suisse des Droits de l'Homme.

R A P P O R T

de la mission d'observation lors de deux procès de Sahraouis à Laâyoune, capitale du Sahara Occidental, du 17 au 22 septembre 2002

Mandatés par la section genevoise de la Ligue suisse des Droits de l'Homme, nous nous sommes rendus¹ à El Ayoun, capitale du Sahara Occidental, pour assister au procès de Nasiri Ahmed.

Petit rappel historique

(...) Les Sahraouis des territoires occupés subissent l'occupation, les vexations, les discriminations, la répression. Ils apprennent à résister et à survivre tant bien que mal. L'avènement du nouveau roi Mohamed VI ayant amené une timide liberté d'expression, certains d'entre eux se sont regroupés au sein d'une organisation marocaine de défense des droits de l'homme : Forum Vérité et Justice en créant sa section Sahara. Manifestations, sit-in de protestation, au Sahara Occidental comme au Maroc, sont très souvent réprimés par les forces de l'ordre marocaines et les leaders, comme certains participants, arrêtés et parfois traduits devant les tribunaux

Procès de Nasiri Ahmed

Nasiri Ahmed, l'un d'eux, a été arrêté le 19 mai 2002 à Rabat. Ancien détenu politique, il a déjà été emprisonné en 1992 et de 1993 à 1994. Membre de Forum Vérité et Justice, section Sahara, il a participé au congrès national de son organisation à Rabat en juin 2002. La police l'interpelle alors qu'il se rend à la direction de la Sûreté nationale pour renouveler sa carte d'identité. Transféré à Laâyoune, Nasiri est détenu depuis lors à la « prison noire » de la ville. Il est accusé d'avoir été un meneur lors de

manifestations de protestation à Smara, autre ville du Sahara Occidental, en novembre 2001, pour protester contre le chômage, les atteintes aux droits de l'homme et pour réclamer l'indépendance.

Son procès, prévu le 10 juillet 2002 avait été reporté de 14 jours à la demande de ses avocats qui sollicitaient un délai pour prendre connaissance du dossier. Le 24 juillet, le procès est ajourné car des témoins, cités par l'accusation, font défaut. Nouvelle date est prise pour le 18 septembre.

C'est à cette nouvelle audience que nous devons assister.



¹ Jean-Claude Vautier, Christiane et Berthier Perregaux

Un procès escamoté

Arrivés la veille par avion et accueillis par des Sahraouis membres de Forum Vérité et Justice, nous nous sommes rendus, ce mercredi 18 septembre 2002, dès 8 heures 30 du matin, au Palais de Justice accompagnés par l'un des avocats de Nasiri. Comme le veut la coutume, ce dernier nous présente au premier Président du Tribunal d'appel, M. Malainine Maoulainine qui nous reçoit fort courtoisement et nous fait une profession de foi sur l'impartialité de la justice marocaine la comparant à la nôtre ! 9 heures ayant sonné, la séance commence et nous nous rendons à la salle d'audience pour apprendre que le procès est une nouvelle fois reporté au 30 octobre prochain à cause de témoins à charge qui, cette fois-ci, n'ont, paraît-il, pas reçu la convocation.

Nous retournons alors voir le premier Président pour lui faire part de notre étonnement et de nos interrogations. Surpris lui-même, ou feignant de l'être, il nous dirige alors vers le Procureur général, M. Mustafa Lahmi qui nous reçoit à son tour et se dit fort étonné de la tournure des événements. Nous faisons remarquer que les témoins absents sont, selon nos renseignements, tous des fonctionnaires de police. Il est donc étonnant que l'administration n'ait pas fait son travail. Nous annonçons alors au Procureur que des observateurs revien-

dront à Laâyoune le 30 octobre. Il nous fait la promesse que de telles absences ne se reproduiront pas.

Nous ne sommes pas juristes ni spécialistes du droit marocain, mais nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner de ces dysfonctionnements. Par deux fois, les 24 juillet et 18 septembre, des témoins à charge ne se présentent pas au procès, alors qu'ils sont des fonctionnaires de police : ils n'auraient pas été convoqués. Pourtant, en admettant que l'administration ait vraiment mal travaillé, il n'était pas très difficile de les obliger à comparaître en les envoyant quérir. Il nous semble plutôt que l'administration a bon dos et que c'est de volonté délibérée de la part des autorités que ces hommes ne se sont pas présentés. C'est une manière comme une autre de retarder un procès qui ne peut pas se baser sur des accusations sérieuses.

Nous avons appris par la suite que la séance du tribunal fixée au 30 octobre, et à laquelle assistaient d'autres observateurs, a été également reportée pour les mêmes raisons. N'est-ce pas la preuve que ce procès n'a aucune justification un tant soit peu crédible ?

Un procès en appel pour 5 Sahraouis

Le lendemain, 19 septembre, se tenait un autre procès, en appel celui-là, de cinq chômeurs sahraouis condamnés le 2 septembre dernier pour avoir, paraît-il,



organisé une manifestation à Lâayoune. Les peines prononcées étaient les suivantes :

- deux ans de prison ferme assortis d'une amende de 500 dirhams (fr. 70.- environ) et cinq ans de bannissement du territoire pour Nigrou Mohamed, licencié en droit, et Belaoui Hamadi,
- 18 mois de prison ferme pour Lahman Abdollahi, licencié en anglais et Sasmdi Labihi
- six mois de prison ferme pour Rahmouni Abidine, technicien supérieur en électricité
- aucune charge n'est retenue contre Mailad Sidi Salek qui est mis en liberté.

A noter que le bannissement constitue une violation de l'art. 49 de la IV^e Convention de Genève qui stipule : « Les transferts forcés, en masse ou individuels, ainsi que les déportations de personnes protégées hors du territoire occupé dans le territoire de la Puissance occupante ou dans celui de tout autre Etat, occupé ou non, sont interdits, quel qu'en soit le motif ».

Ces cinq Sahraouis avaient donc fait appel et se représentaient devant le juge. Ils étaient accompagnés de leur camarade relaxé.

La salle du tribunal de Laâyoune est pleine à craquer. Sur les bancs de la travée de gauche plus de 50 femmes se serrent. De l'autre côté du couloir, dans la travée de droite, autant d'hommes. Derrière, debout, d'autres hommes et d'autres femmes : plus de 150 en tout, silencieux, tendus, solidaires avec leurs camarades accusés, témoins muets de la résistance du peuple sahraoui devant l'occupant marocain. En face, haut perché, le juge et ses deux assesseurs ; à gauche le procureur. Au centre, dos au public, les six Sahraouis qui resteront, sans bouger, campés sur leurs jambes pendant près de trois heures.

Le procès se déroule, bien sûr, en arabe que nous ne comprenons pas. Mais

grâce aux amis Sahraouis qui nous commentent brièvement les différentes phases et le sens des interventions, nous pouvons suivre et saisir le déroulement de l'audience.

Les quatre avocats de la défense sont : Mohamed Sabbari de Marrakech, Mohamed Fadel Leili, Ali Bouta et Ahmed Bouchaab, tous trois de Laâyoune. Le procès se déroule en plusieurs phases. Dans un premier temps, le juge interroge les prévenus qui réaffirment leur innocence. S'ils ont bien participé à une manifestation, par ailleurs autorisée, ils n'en sont point les instigateurs et se sont comportés de manière tout à fait pacifiste. On ne peut leur reprocher aucune atteinte à la paix publique ou à des biens d'autrui.



Après que le procureur a donné sa propre version des faits et souligné qu'il considère ces Sahraouis comme des meneurs, les avocats de la défense prennent une première fois la parole: les rapports de police sur les six jeunes ne sont pas fondés et les accusations fantaisistes. Elles n'ont pas lieu d'être car elles ne reposent sur aucune base sérieuse. Le procureur réaffirme ses conclusions et les avocats reprennent la parole et démontrent, jurisprudence à

suite page 10

RENCONTRE DES FAMILLES DE DISPARUS SAHRAOUI GENEVE / SUISSE DU 28 AU 30 MARS 2003

La Rencontre de Genève fin mars approche. Elle est destinée avant tout à vous toutes et tous qui parrainez un(e) disparu(e) sahraoui depuis de nombreuses années. Ce sera l'occasion de rencontrer directement les familles de ces disparus (venues des territoires occupés et des campements de réfugiés) et d'entendre en direct les témoignages. Parmi les défenseurs sahraouis des droits de l'homme qui seront à Genève, nous compterons sur la présence de Mohamed Daddach, libéré en novembre 2001.

Informations pratiques

Date de la rencontre : vendredi 28, samedi 29 et dimanche 30 mars 2003

Lieu : Maison des Associations,
15, rue des Savoises, 1205 Genève

Contact : Tél.: 0041 22 794 06 72
Fax. 0041 22 320 65 50

courrier électronique: birdhso@birdhso.org
adresse postale: Case Postale 53, CH - 1211 Genève 9

Participation a la rencontre

Participeront les personnes qui :

- auront rempli et renvoyé la feuille d'inscription jusqu'au 28 février 2003 au BIRDHSO,
- auront payé les frais de participation de SFr. 30.- ou 20.- euros.

Les frais de participation incluent certains déplacements durant le week-end, ainsi que les Buffets du samedi midi et samedi soir.

N'est pas inclus le repas de midi le dimanche 30.3.02

Mode de payement

Virement bancaire (ou chèque) en mentionnant « **rencontre familles sahraouies mars 03** » sur le compte bancaire: Union Banque Suisse 279-C3117839.0
1205 Genève

ou au **Compte de Chèque Postal** : «Rencontre des Familles de Disparus Sahraouis»
CCP 17-708762-7 GENEVE Suisse

PROGRAMME PROVISOIRE

vendredi 28 mars

12h à 14h

Manifestation devant l'ONU avec des délégations sahraouies des zones occupées et des camps ainsi que des parrains européens

samedi 29 mars

11h

Rassemblement au « Jardin des Disparus » à Meyrin – buffet

18h à 22h

Conférence-débat à l'Université de Genève (Uni Mail) :
**« POUR LA DISPARITION DES DISPARITIONS FORCÉES
AU SAHARA OCCIDENTAL »**
suivie d'un buffet

dimanche 30 mars

dès 9h.

Rencontre avec les familles sahraouies
à la Maison des Associations
repas sur inscription

FEUILLE D'INSCRIPTION

Je m'inscris pour le week-end du **28/29 mars 03** : oui non

Je m'inscris pour le repas de midi du **dimanche 30.3.** (SFr. 25.– / 17.– euros)

oui non

Nom : _____

Prénom : _____

Association : _____

Adresse : _____

Rue : _____ N° _____

Ville : _____ Pays : _____

Tél. : _____

Fax : _____

e-mail : _____

Je suis parrain d'un disparu sahraoui? oui non

Son nom est: _____

Je suis parrain depuis.: _____

Cette fiche est à envoyer jusqu'au 28 février 2003 à l'adresse de:

BIRDHSO – cp 53 – CH-1211 GENEVE 9 ou par **Fax au n° +41 22 320 65 50**

l'appui, que dans des cas semblables il y a eu relâche. Ils ne manquent pas de souligner la situation qui prévaut au Sahara Occidental et la légitimité pour le peuple sahraoui de protester contre les conditions de vie qui sont les leurs : chômage des jeunes qui voient des places de travail occupées par des Marocains venus du Nord, répression policière journalière, arrestations arbitraires et disparitions forcées. Pour une troisième fois le procureur reprend la parole et maintient les peines prononcées le 2 septembre. Les avocats interviennent à nouveau pour plaider l'acquittement puis le juge lève l'audience en annonçant qu'il rendra son verdict en fin d'après-midi.

L'impression qui se dégage pour nous de ce procès est qu'il s'est déroulé dans des formes à première vue acceptables, mais que le fond reste lié à la situation politique du Sahara Occidental. La présence d'un nombreux public nous a impressionnés et montré à quel point la population sahraouie affirme sa solidarité avec les siens malgré la répression qui est de règle. Ajoutons enfin que ce fut la deuxième fois seulement que les autorités marocaines acceptaient que des observateurs étrangers assistent à une audience. C'est un petit signe d'ouverture que le nouveau roi veut donner à l'opinion internationale tout en maintenant son intransigeance vis-à-vis de la « marocanité » du Sahara Occidental.

En fin d'après-midi de ce même jour nous apprenons les conclusions du juge : il réduit les peines prononcées le 2 septembre et annule la mesure de bannissement. Les sentences sont donc les suivantes :

- un an de prison pour Nigrou et Belaoui
- 8 mois de prison pour Lahman et Labihi
- 6 mois avec sursis pour Rahmouni
- Mailad est acquitté.

L'annulation de la mesure de bannissement est un point important car le tribunal montre par là qu'il entend respecter les conventions internationales signées par le Maroc. Si nous pouvons nous réjouir de cette sentence, il n'en reste pas moins que 4 Sahraouis n'ont pas été reconnus innocents mais considérés comme coupables par la justice marocaine qui n'admet pas la moindre velléité de résistance à l'occupation.

On peut toutefois se demander, avec beaucoup de modestie, si notre présence a quelque peu influencé ce verdict qui a contredit les conclusions de la première Cour. Ce que nous pouvons en tout cas souligner c'est qu'une présence extérieure à des procès intentés contre des Sahraouis est un signe de solidarité



vis-à-vis d'eux et de prise au sérieux de ce qui se passe dans les territoires occupés du Sahara Occidental. C'est aussi une façon de montrer aux autorités judiciaires marocaines que nous suivons ses procédures et que nous restons attentifs à sa manière de respecter les droits de l'homme.

* * *

Avec les familles de disparus

Notre séjour au Sahara Occidental avait aussi pour but de contacter des familles de disparus sahraouis. C'est ainsi que nous nous sommes rendus, le 20 septembre, à Smara, autre ville du Sahara Occidental, où une rencontre avec quelques 24 familles sahraouies nous avait été préparée. Pendant toute la journée nous avons entendu les témoignages de femmes, de jeunes adultes qui n'ont plus de nouvelles de leur mari, père, frère ou parent, certains depuis plus de 25 ans.

Ils nous racontent en détail l'irruption de policiers ou d'agents en civil, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, dans leur maison, pour s'emparer avec brutalité de celui qu'ils considèrent comme suspect, résistant ou même peut-être membre de ce Front abhorré qui a nom Polisario et qui lutte contre le Maroc occupant le Sahara Occidental. Ils nous narrent les violences de ces sbires puis les humiliations aux postes de police où les familles vont demander des nouvelles de ceux qui leur ont été enlevés ou emprisonnés arbitrairement sans jugement. Ils nous font saisir cette cruelle incertitude qui est la leur devant ce vide de présence, ce doute quant à leur sort : pas moyen de faire le deuil d'un être cher puisqu'on ne sait s'il vit encore, s'il végète au fond d'un cachot ou s'il a été froidement abattu sans aucune forme de procès. Impossible pour une femme de savoir si elle est veuve ou non, si elle peut refaire sa vie ou si elle doit encore attendre. Après tant d'années, il est peu vraisemblable qu'ils soient toujours de

ce monde, mais que les autorités le disent, le reconnaissent, l'annoncent officiellement. Alors la séparation sera consommée, le doute apaisé, la perte acceptée et la vie, suspendue jusqu'alors à ce fil fragile d'un espoir impossible, pourra reprendre un peu plus sereinement : la vérité aura été dite.

Certains de nos interlocuteurs peuvent citer les noms de policiers, de tortionnaires qui ont eu directement à faire avec leurs disparus et les ont maltraités. Il est important de les noter, de les regrouper avec d'autres témoignages, de les publier et de poursuivre ces acteurs de disparitions forcées : ils ne doivent pas rester impunis, même après d'aussi longues années. C'est un devoir de respect vis-à-vis de ces victimes d'un conflit qui n'est toujours pas terminé, même si les armes se sont tues depuis 1991.

* * *



Conclusion

Depuis 1975, date de l'occupation du Sahara Occidental par le Maroc, rares étaient les voyageurs qui pouvaient s'y rendre. Une poignée seulement, touristes avérés, pouvait s'y arrêter ou le traverser

pour se rendre en Mauritanie. Quelques-uns, qui avaient des velléités de voir ce qui se passait dans ces territoires occupés, voire de prendre contact avec des Sahraouis, ont été vite découragés, si ce n'est empêchés d'y débarquer. Ainsi plusieurs délégations de parlementaires ont été refoulées à l'aéroport de Laâyoune ; Mme Danièle Mitterrand, elle-même, fondatrice et présidente de France-Libertés s'est vue refuser, en 2001, l'accès au Sahara Occidental : ses prises de position en faveur du référendum d'autodétermination et du peuple sahraoui déplaisaient. Le pays était donc quasiment interdit d'accès aux étrangers depuis près de 25 ans.

L'avènement du nouveau roi Mohamed VI, s'il n'a pas changé d'un iota la politique marocaine vis-à-vis du Sahara Occidental, a cependant desserré quelque peu l'étreinte liberticide. Comme nous l'avons indiqué plus haut, les Sahraouis ont su en tirer profit. Organisés, et grâce à l'avènement du courrier électronique et du téléphone mobile, ils ont créé des liens avec l'extérieur et transmettent des comptes rendus précieux de ce qui se passe dans les territoires occupés. Le BIRDHSO (Bureau International pour le Respect des Droits de l'Homme au Sahara Occidental), dont le siège est à Genève, est, en autres, en contact permanent avec eux.

L'information a donc circulé que des visiteurs, agissant au nom du respect des droits de l'homme, ne seraient pas inquiétés. C'est ainsi que deux juristes espagnols ont été les premiers, au printemps dernier, à assister à un procès intenté à des Sahraouis accusés d'avoir organisé une manifestation de protestation.

Une délégation d'Amnesty International a pu rencontrer, cet été, des familles de disparus. A notre tour, nous nous sommes donc rendus à Laâyoune pour ces deux procès. D'autres personnes, juristes d'Espagne, membres d'associa-

tions pour le respect des droits de l'homme (LSDH, France-Libertés entre autres) y sont allées à leur tour comme observateurs à d'autres procès.

Même si l'on ne peut pas évaluer l'impact d'observateurs sur les verdicts des tribunaux, il est facile de se rendre compte que leur présence est un signe fort de la solidarité qui se manifeste envers les Sahraouis et l'expression du regard intéressé que portent des organisations étrangères à ce qui se passe au Sahara Occidental. Certes l'arbitraire du pouvoir judiciaire est loin d'être abandonné et les méthodes policières toujours aussi répressives, mais une brèche a été ouverte et il s'agit d'en tenir compte et de l'exploiter.

C'est pourquoi, il nous paraît primordial que dorénavant, lors de chaque procès à caractère politique de Sahraouis, des observateurs y soient présents pour témoigner de la façon dont la justice marocaine respecte ou non les principes d'un Etat de droit. Ce qu'il faut cependant éviter, c'est qu'il y ait pléthore d'observateurs à un procès et personne lors d'un autre. Il s'agit donc de créer un minimum de concertation et d'organisation entre les diverses ONG qui s'intéressent à cet aspect juridique du conflit. Il nous semble que le BIRDHSO pourrait remplir ce rôle en lien avec la section genevoise de la Ligue suisse des droits de l'Homme et en concertation avec d'autres associations, dont celle des juristes espagnols, qui sont très actives dans ce domaine.

Il faut également être conscient que les Sahraouis résidant au Sahara Occidental, et avec lesquels on peut avoir des contacts depuis peu, sont une force non négligeable et un apport des plus importants pour la construction de l'avenir du peuple sahraoui. Nous avons une responsabilité et un devoir de solidarité vis-à-vis d'eux.

Berthier Perregaux

Nos amis du comité suisse-alsacien de soutien au peuple sahraoui, le Schweizerisches Unterstützungskomitee (SUKS), se sont engagés depuis l'année dernière dans un vaste projet concernant le domaine de la formation et l'animation de la jeunesse, qui s'étend sur trois ans. Nous le présentons ici, traduit par nos soins de leur bulletin Sahara-Info N° 5 de décembre 2002.

Des Maisons de la Jeunesse à Smara: un nouveau projet du SUKS.

Fatimelou est assise par terre dans la grande salle de réunion de Smara, une province dans les campements de réfugiés sahraouis. Elle est vêtue d'une melha bleue, elle a le regard rêveur. Pour cette jeune Sahraouie de 15 ans, ce qu'elle vit aujourd'hui est totalement nouveau: 80 jeunes de 13 à 18 ans sont rassemblés dans le but de donner corps à un projet de trois centres pour la jeunesse. Jusqu'à présent tout se passait différemment. Des membres d'ONG ou d'organisations internationales arrivaient sur place, analysaient la situation, discutaient avec les responsables et décidaient ou non d'entrer en matière.

Aujourd'hui c'est différent. Les jeunes sont consultés. On leur demande de formuler leurs besoins, de participer activement, de développer eux-mêmes des idées, de participer aux décisions. Fatimelou a pour la première fois dans sa vie l'impression d'être importante. Elle et ses 80 camarades sont appelés à prendre des responsabilités. Ou plutôt sont autorisés à le faire.

L'organisation de jeunesse sahraouie, UJSARIO, a mis sur pied, les 2 et 3 novembre 2002, une assemblée des jeunes, un «cabildo abierto», une assemblée générale ouverte. Elle sert à la préparation d'un projet en gestation depuis quelques mois, qui devrait se réaliser bientôt: trois centres de jeunesse à Smara. La construction des centres devrait se faire par les jeunes eux-

mêmes. Il est prévu qu'ils déterminent aussi ce qui s'y fera.

Dans toutes les sociétés, il est difficile pour les jeunes de devenir adultes. Dans la phase de transition entre l'enfance et l'âge adulte, pendant la puberté, les garçons et les filles doivent se détacher de leurs parents. Ils ne peuvent plus copier leur exemple, ils doivent se trouver une identité propre. Pour réussir cette transition, il faut pouvoir prendre de la distance par rapport aux parents. Quand il y a peu d'espace pour les jeunes, cette distan-



ciation est d'autant plus difficile, et le terme espace est à prendre ici aussi bien au sens concret qu'abstrait.

Ce processus est encore plus difficile pour les filles et les jeunes femmes. Elles sont souvent retirées précocement de l'école par leurs parents. Elles ont moins de possibilités que leurs camarades masculins du même âge de suivre une formation en Algérie, à Cuba, en Espagne, ou dans un autre pays, et d'accéder plus tard à des études universitaires. L'école une fois quittée, les contacts sociaux des filles se réduisent fortement. Elles vivent dans la famille, aident aux travaux ménagers. Elles disposent encore moins que les garçons d'un espace où rencontrer des jeunes du même âge. Elles peuvent oublier l'idée d'une formation.

Ce handicap des filles est un phénomène mondial, il n'est pas spécifique au Sahara Occidental. Mais ici le préjudice s'ajoute à un contexte social et politique qui rend encore plus difficile aux jeune filles la recherche d'une identité propre et la prise de conscience de soi. C'est une

conséquence de la situation politique particulière. Dans le monde entier, beaucoup de jeunes n'ont pas d'avenir assuré. Pour les jeunes Sahraouis s'ajoute à cela le manque de perspectives politiques. Depuis 1991 le climat est tantôt à l'espoir d'un référendum tantôt à la déception de son report. Ces deux éléments pèsent plus lourds chez les filles, dont les seules perspectives d'avenir se résument au foyer.

Lors du «cabildo abierto» on remarque clairement que les filles ne se résignent pas à cette situation. Après les discussions en groupes de travail, séparés par sexe, on se retrouve le deuxième jour pour discuter des rôles respectifs au sein du projet. Beaucoup de filles déclarent alors: «Nous ne voulons pas être plus longtemps enfermées à la maison», ou bien: «Nous voulons apprendre un métier».

Ce dernier point, la formation professionnelle des filles, sera une priorité du projet. Les souhaits exprimés sont souvent «couturière», «dactylo» ou «secrétaire».



Le projet va tenir compte de ces vœux. La formation professionnelle des filles qui ne sont plus en âge de scolarité est l'un des trois points forts du projet. Ce qui nous amène à faire face à un autre problème, qu'il s'agit de résoudre de façon créative: est-ce que les parents laisseront les filles sortir de la maison ? A l'origine il était prévu que la formation serait uniquement accessible dans le centre de jeunesse principal. Il faudra revoir ce point pour éviter les trop grandes distances du lieu d'habitation, solution qui facilitera l'accord des parents.

Les cours de formation, qui ne sont pas des formations professionnelles au sens strict, représenteront une deuxième priorité. Ils s'adresseront aussi bien aux garçons qu'aux filles. Là, comme il fallait s'y attendre, c'est l'informatique qui a été le plus demandé. Au début, les cours d'informatique seront, pour des raisons financières, localisés uniquement dans le centre principal. Les jeunes ont aussi souligné qu'ils aimeraient apprendre des langues. L'espagnol, l'anglais et le français ont été cités dans l'ordre.

Le troisième point fort du projet est constitué par les activités de loisirs. Les trois centres feront office de maison de jeunes. Il y aura des jeux, du matériel de peinture et de bricolage, des tables de ping-pong. Des ballons de football et de volleyball ainsi que des filets ont déjà été envoyés dans les camps en octobre.

Pour chacune des activités citées, des coordinateurs/rices ont été nommés, responsables aussi bien du matériel que de l'organisation. Elles/ils reçoivent un petit salaire (correspondant à FS 50.- par mois). L'équipe de coordination est épaulée par une coopérante française, qui veillera durant une année à ce que le projet se déroule selon le plan et qui informera régulièrement le SUKS de son avancement et des problèmes rencontrés.

Les jeunes garçons, qui n'ont pas terminé leur scolarité, n'ont pas participé au «cabildo abierto». Ils constituent le groupe «à problèmes» des campements, en raison des risques de délinquance constatés parmi eux (il s'agit surtout de vols).



Pour ces jeunes une autre solution a été envisagée. Depuis novembre 2002, on leur a trouvé des places de formation en Algérie et en Libye. Cela a déchargé le projet de la recherche d'un grand nombre de places de formation. D'autre part, les coordinateurs/rices, qui n'ont pas de formation adéquate dans le domaine social, auraient probablement été débordés.

Le «cabildo abierto» a permis de répondre à des questions importantes, même si toutes n'ont pas pu être abordées. C'est ainsi qu'il faut trouver, par exemple, pendant les premiers trois ans du projet, d'autres formations professionnelles pour les filles et les jeunes femmes ainsi que des formateurs adéquats disponibles dans les campements.

Michael Schwahn

RÉABONNEZ-VOUS
Fr. 20.- pour 4 numéros

**VOTRE SOUTIEN
A CE BULLETIN
ET A NOS ACTIONS
EST INDISPENSABLE
POUR POURSUIVRE
NOTRE SOLIDARITÉ
COMMUNE
AVEC LE PEUPLE
SAHRAOUI**

**MERCI DE VOTRE
FIDÉLITÉ**



ADRESSES DE NOTRE COMITÉ

Suisse romande

Comité de soutien au peuple sahraoui - Case postale 177 - 1211 Genève 8 - Tél. 022 794 06 72

Dr Jean-Claude Vautier - 1350 Orbe - Tél. 024 441 30 45

Dr Marie-Claire et Emmanuel Martinoli - Case postale 2229 - 2800 Delémont 2 - Tél. 032 422 87 17

Françoise Buchet - 2063 Fenin (NE) - Tél. 032 853 50 80

Suisse alémanique

SCHWEIZERISCHES UNTERSTÜTZUNGSKOMITEE FÜR DIE SAHRAOUI - Postfach 8205 - 3001 Bern